



# Les news du CE DO IDF



---

## Spectacles enfants de fin d'année 2019

Les élus, à l'unanimité, ont décidé l'attribution de l'un des 3 spectacles pour les ouvriers droit et ayants droit :

**Spectacle : « La fête foraine de Noël »**

Lieu : Parc Floral de Paris, Hall de la Pinède

Date : Dimanche 8 Décembre 2019 de 9h30 à 12h30 pour 2500 places

**Spectacle : « L'incroyable cabaret de Noël »**

Lieu : Théâtre des Folies Bergères, Paris 9ème

Date : Dimanche 1er décembre 2019 à 10h00 pour 1650 places

**Spectacle musical « Tom SAWYER »**

Lieu : L'Olympia, Paris 9ème

Date : Dimanche 8 décembre 2019 à 13h30 pour 500 places



---

## Regroupement des équipes de l'Agence Entreprise Ile de France Sud Est sur Bagnole, un regroupement de plus !

Ce projet consistera à regrouper au premier trimestre 2020 sur le site de Bagnole Eastview, les salariés de l'Agence Entreprise Ile de France Sud Est des sites de Créteil, Montreuil et Jemmapes (Nord Villette).

Le personnel de L'AE ISE regardait du coin de l'œil leurs collègues de l'AE DOF, de l'AE Paris déménager sur Bridge, en pensant « c'est bon, on nous a épargné ! » Mais non, la Direction ne vous a pas oublié, on vous regroupe sur Bagnole, c'est beaucoup moins loin qu'Issy les Moulineaux (Bridge), vous êtes chanceux !

La CFDT a déjà alerté maintes fois, ces déménagements sont néfastes pour beaucoup de salariés. Certes, leurs nouveaux locaux sont très souvent des bâtiments neufs ou réhabilités et donc plus confortables. La Direction prend-elle en compte l'éloignement, les temps de trajet ? Ces facteurs accentuent le stress et influent négativement sur la vie privée des salariés. Non le personnel n'est pas une variable d'ajustement des coûts immobiliers !

De même, la méthodologie qui consiste à choisir des ambassadeurs parmi les instances de ce projet nous interpelle. Comment sont-ils choisis ? Quelle est leur légitimité ? Cela ressemble fortement à la politique Macroniste, on fait abstraction des corps intermédiaires, des instances représentatives du personnel...

---

## Information Consultation sur la sous-traitance des magasins de l'UI Affaires en 2019 et 2020

Ce dossier présentant les « mérites » de la sous-traitance dans les magasins de l'UI Affaires a suscité l'unanimité de tous les élus afin de ne pas prendre position.

Il nous a été présenté avec une certaine légèreté, il n'y avait aucun élément chiffré ! Comment émettre un avis alors que le Comité d'Etablissement est une instance économique ?

Ce dossier repassera lors d'une prochaine séance de l'instance, nous aurons l'occasion de reparler du danger d'externaliser nos métiers et notre savoir-faire.